Image not found or type unknown

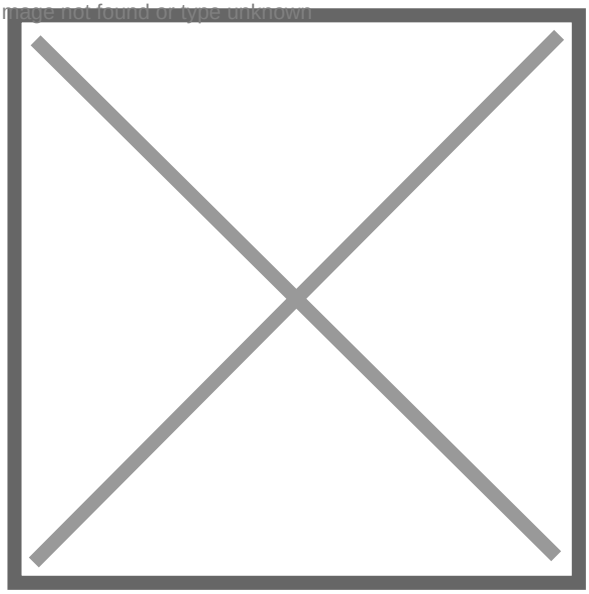

Contrat non validé par le propriétaire avant signature

Par **CR5**, le **15/10/2008** à **22:20**

Bonjour

J'ai acheté un appartement pour le mettre en location par l'intermédiaire d'une régie.
Malgré mes demandes répétées (surtout verbales + 1 mail), la régie a omis de me signaler la date de la signature du contrat de location et ne m'a pas soumis le contrat de bail pour validation préalable.

Après avoir obtenu la copie du contrat signé par le locataire, j'ai pu constater que la régie avait oublié 2 points importants :
- absence de loyer pour la place de parking proposée avec l'appartement
- absence de clause de "libre usage de l'électroménager et de la climatisation , mais non remplacement en cas de problème"

Le locataire refuse tout avenant au contrat initial. Il signale des fuites sur le lave vaisselle (cuisine équipée)
Quels moyens puis-je utiliser pour faire porter la charge financière de ces erreurs par la Régie ?

Merci de votre réponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés